Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 8 avril 2024

Convocation du 29/03/2024

Nombre de conseillers en service: 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 9/04/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie

MARTIN et Vincenzo AGRELO.

Absents: Mireille FOURMOND et Christophe GAIGNON.

Bons pour pouvoirs: Néant.

DCM 2024-23 RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Les ministères de la culture et des finances ont autorisé la Fondation du Patrimoine à délivrer un label à des particuliers, propriétaire d'un bâtiment, dès lors qu'il est visible de la voie publique. La Fondation du Patrimoine peut donc nous aider à participer à la mise en valeur de notre commune par la sauvegarde de notre Patrimoine légué par nos anciens et que nous transmettrons à nos enfants. Pour ce faire, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024 s'élève à 75 €. Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'adhérer à l'unanimité des membres présents à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024 par le versement d'une cotisation s'élevant à 75 € (soixante-quinze euros).

DESIGNE Madame le Maire pour représenter la commune auprès du délégué départemental de la Fondation du Patrimoine

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur, le 9/04/2024 Et de la mise en ligne le 9/04/2024 Pour copie certifiée conforme, LA BREILLE-LES-PINS, le 9/04/2024 Le Maire,

Armelle PONCET

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20240408-DCM2024-23-DE Date de jéfétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024